

# COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

--oOo--

### Séance du 12 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze Septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Jean RICHARD, Maire.

*Procuration* : M. Julien FERNANDEZ à Mme Claudine DERVAUX, M. Patrick SIMONIN à Mme Karine NURDIN

*Excusés* : Mme Isabelle JACQUOT, Mme Francette GALMICHE, Mme Monique GUERRIER, M. Alain CANTOT

*Absents* : Mme Corine PERRIN, MM Alexandre JACQUIN. Ludovic DAVAL est absent jusqu'au point 72-2018 inclus.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nicole LEDRAPPIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 15 jusqu'à la délibération 73-2018 puis 16 à partir de cette délibération

### OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente

71-2018

Le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

*M. Lamboley s'interroge sur le manque d'assiduité de certains membres du Conseil, le quorum étant tout juste atteint depuis quelques séances. Il souhaiterait l'organisation d'une séance de conseil exceptionnelle pour comprendre l'origine du problème.*

Urbanisme et Marchés

2.1

### OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été confiées

72-2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées,

1. J'ai été amené à renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les immeubles cadastrés :

- Section AE n° 251 & 548 Lieu-dit Le Moncel - 88 340 Le Val d'Ajol en nature d'immeuble appartenant à Mme GIRARDIN Marie Claude, habitant 2 rue du Stade, 25660 MEREY-SOUS-MONTROND,
- Section AC n° 29 lieu-dit Champs Dariban et N° 30 au 5 rue des Œuvres 88340 Le Val d'Ajol en nature d'immeuble et appartenant M AIZIER Christian, sis 53 rue du Général de Gaulle 88000 CHANTRAINE,
- Section AE n°279 au 1 rte de Banvoie - 88 340 Le Val d'Ajol en nature d'immeuble appartenant à la SCI du Val sis 6 rue de Lorraine à 54120 BACCARAT,
- Section AD n° 572 lieu-dit Les Rabeaux - 88 340 Le Val d'Ajol en nature d'immeuble appartenant à M LAHAYE Xavier et Mme LAÏNO Mariette habitant 6 rue du Foulon à CHAMARANDES-CHOIGNES (52 000),
- Section AE n°594 au 23 rte des breules et AE n°756 & 758 Lieu-dit Champs Jacquot - 88 340 Le Val d'Ajol en nature d'immeuble appartenant à M Simon STARK, sis 23 rte des Breules au Val d'Ajol (88340),
- Section AD n°444 Lieudit Devant Le Vaucheris - 88 340 Le Val d'Ajol en nature de terrain appartenant à Mme SCIEMENZ Elisabeth habitant 4 allée des Tourterelles à ESBLY (77450),
- Section AB n° 154 au 97 Grande Rue & n°554 La Ville - 88 340 Le Val d'Ajol en nature d'immeuble appartenant à M & Mme FLEUROT Etienne sis 38 rue Pierre Brune à LONS (64140),
- Section AC n°28 Lieu-dit Champs Dariban - 88 340 Le Val d'Ajol en nature de terrain appartenant à Mme DASTAN née CORNU Françoise habitant 37 rue de Plombières -Le Val d'Ajol (88340),
- Section BH n°566 lieu-dit Le Paquet - 88 340 Le Val d'Ajol en nature d'immeuble appartenant à la SCI Les Séraphins - 8 rte de la Banvoie - Le Val d'Ajol (88340),
- Section AC n°137 et 138 rue de Plombières et Lieudit Viemate - 88 340 Le Val d'Ajol en nature d'immeuble appartenant à M ANDRE Olivier habitant 36 rte des Vosges à SANCHEY (88390),
- Section BL n°330, 13 avenue de Franche Comté - 88 340 Le Val d'Ajol en nature d'immeuble appartenant à la SCI Grandjean sis 13 avenue de Franche Comté - Le Val d'Ajol (88340),
- Section AD n°209 lieudit La Houotte - 88 340 Le Val d'Ajol en nature de terrain appartenant aux conjoints DAVAL, RAPENNE et JEUDY.

## 2. les marchés suivants ont été signés :

- Le 27 juillet 2018 avec La Poste d'un montant de 13 500 € HT (16 200 € TTC) et portant sur un audit d'adressage sur la commune & la réalisation du plan d'adressage,
- Le 31 juillet 2018 avec le cabinet DEMANGE pour 18 500 € HT et portant sur la réalisation d'un diagnostic complet de la voirie communale
- Le 4 septembre 2018 avec la Banque Postale pour un emprunt de 400 000 € portant sur le marché de travaux de la Cour de l'école et de l'avenue de la Gare aux conditions suivantes : taux fixe de 1.32% sur 15 ans avec une périodicité de versement mensuelle (soit une mensualité de remboursement de 2 450.70€ et une commission d'engagement à la signature de 400 €),

L'article L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

➤ **Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/18**

*Concernant la prestation de la Poste portant sur l'audit d'adressage : M le Maire précise qu'il ne s'agit pas de remettre à plat l'existant mais de solutionner le plus possible les secteurs pour lesquels il y a confusion entre les noms de lieudit/écarts et noms de rue. Il s'agit également de permettre un secours rapide aux personnes.*

Décisions financières

7.1

<b>OBJET</b> : Grotte de Lourdes : accord de principe sur acquisition de parcelles
--

73-2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par courrier début 2016, la Paroisse ND de Combeauté proposait à la Commune la cession à l'euro symbolique de la Grotte de Lourdes. Le principe d'accord quant à cette cession au profit de la Collectivité interrogeait cependant quant aux conditions d'accès de ce lieu, le chemin appartenant à différents propriétaires, la CCVM (puis la CCPVM) étant propriétaire d'une des parcelles à droite du chemin d'accès. Les propriétaires connus étant décédés ou de vivant pas sur la Commune, la recherche s'est avérée longue. Les descendants de Mme BRIANTAIS Françoise et de Mme ERARD ayant été retrouvé, ils ont fait par de leur accord de cession concernant leurs parcelles, aux conditions suivantes :

- Parcelle 280, section AR : Mmes Françoise BRIANTAIS (88 Thaon les Vosges), Marie-Joseph BALLAND-ESUPERANZI (Fregene-Italie), Noëlle LEROY (74-Chamonix Mont Blanc) : accord pour une cession, le prix restant à fixer
- Parcelles 279-274 et 259, section AR : Consorts ERARD : accord quant à la cession des 3 parcelles pour une valeur vénale de 7 500€ déduction faite du montant obtenu de la vente des bois (soit 6 000 €) soit un « reste à charge » de la Commune de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. **DONNE SON ACCORD** quant à la cession à l'euro symbolique auprès de la Paroisse
2. **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le principe d'acquisition des parcelles suivantes :
  - Parcelles 279-274 et 259, section AR : Consorts ERARD : accord quant à la cession des 3 parcelles soit 1.2795 ha à la Commune pour un prix de 1 500 €.
  - Parcelle 280 , section AR : Mmes Françoise BRIANTAIS (88 Thaon les Vosges), Marie-Joseph BALLAND-ESUPERANZI (Fregene-Italie), Noëlle LEROY (74-Chamonix Mont Blanc).
3. Le prix restant à fixer pour la parcelle 280, Section AR une nouvelle délibération sera à prendre pour entériner l'accord et engager, en cas d'avis favorable, la procédure d'acquisition sur ce dossier.

➤ **Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/18**

**OBJET : Dossier travaux La Houssière : Acquisition parcelle nécessaire à l'élargissement de la voie**

74-2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Suite aux intempéries de cet hiver, la route de la Houssière (CR189) s'est affaissée (les conséquences de la forte pluie étant aggravés par les tunnels creusés par les blaireaux). L'intervention pour réaliser les travaux le renforcement et rénovation de la chaussée, a pour conséquence de devoir empiéter sur les parcelles 130 et 131, section AM appartenant à Messieurs PETITJEAN Bruno et Bernard.

Après consultation de l'ONF quant à la valeur des bois, le choix s'est porté sur l'acquisition des seules portions nécessaires à la réalisation des travaux pour un montant de 3 000 euros, la commune prenant à sa charge les frais de bucheronnage, frais de géomètre et notaire, en sus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. **AUTORISE** l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation des travaux pour un montant de 3 000 euros,
2. **PRECISE** que la commune prendra à sa charge les frais de bucheronnage, frais de géomètre et notaire, en sus.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes subséquents

➤ *Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/18*

**OBJET : Podium mobile : Intégration du bien dans l'actif communal :**

75-2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La cession à titre gracieux du podium mobile à la commune ayant été acté fin 2016 par l'ex CCVM, il y a lieu de prendre une délibération pour intégrer le dit bien dans l'actif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. **PREND ACTE** de la cession à titre gracieux du podium mobile appartenant à l'ex CCVM,
2. **DEMANDE** de procéder à l'intégration de ce bien dans l'actif 2018 de la Commune,
3. **PRECISE que** l'amortissement global du bien et de sa subvention seront réalisés sur la gestion 2018, les crédits ayant été prévus dans le BP 2018 à hauteur de 41 439.01 €.

➤ *Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/18*

<b>OBJET : BP 2018 : Modifications de crédits – budget principal et budgets annexes</b>
---

76-2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir entendu les précisions de Mme Claudine DERVAUX, adjointe Déléguée aux Finances

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier comme suit les crédits des budgets de l'exercice en cours :

**Budget Annexe de l'Assainissement :**

**Fonctionnement Dépenses**

Article 617	Etudes et recherches	+ 48 032,00 €
Article 023	Virement à la section d'investissement	- 48 032,00 €

**Investissement Dépenses**

Article 203	Frais d'études, de recherches et de développement	- 48 032,00 €
-------------	---	---------------

**Investissement recettes**

Article 021	Virement de la section de fonctionnement	- 48 032,00 €
-------------	--	---------------

**Budget Principal :**

**Investissement Dépenses**

Article 2111-01	Terrains nus	+ 1 250,00 €
Article 2117-01	Bois et forêts	+ 2 726,52 €
Article 2188-810	Autres immobilisations corporelles	+ 25 000,00 €
Article 2318-023	Autres immobilisations corporelles	+ 5 000,00 €
	Opération 627 Panneau d'information	

**Investissement Recettes**

Article 1021-01	Dotation	+ 3 976,52 €
Article 1641-01	Emprunts	+ 30 000,00 €

➤ **Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/18**

<b>OBJET : Subventions : demande de la Saint Hubert Ajolaise et demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>
--

77-2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

1. **DECIDE** d'attribuer une subvention pour l'année 2018 de 500 € à la société de chasse La Saint Hubert Ajolaise
2. **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

➤ *Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/18*

Intercommunalité

5.7

**OBJET : SMIC88 : nouvelles adhésions**

78-2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 12 juin 2018, le Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges s'est prononcé en faveur des adhésions de la commune de VAUDONCOURT ainsi que du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient d'acter ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**PREND ACTE** des adhésions de la commune de VAUDONCOURT ainsi que du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au SMIC88.

➤ *Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/18*

Aménagement du territoire

8.4

**OBJET : SDEV : Electrification rurale : Génie civil du réseau téléphonique lors des travaux suivants : Rue de la Brasserie & rue de la Gare**

79-2018

Monsieur le Maire présente le projet de travaux rue de la Brasserie et rue de la Gare. Il précise que l'enfouissement des réseaux TELECOM sera réalisé.

Dans ce cadre, ORANGE réalise le câblage et le Syndicat départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du SDEV du 19 juin 2018, le syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille + matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise également que le montant du projet s'élève à 68 250 € HT et la participation de la commune s'élève quant à elle à 33 598 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le projet tel que présenté,
2. **AUTORISE** la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage
3. **S'ENGAGE** à verser au SDEV le montant de sa participation dès que la demande lui en sera faite.

➤ *Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/18*

Aménagement du territoire

8.4

**OBJET : SDEV : Electrification rurale : Enfouissement des réseaux BT – Rue de la Brasserie & rue de la Gare**

80-2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que compte tenu de l'évolution technique du dossier de travaux rue de la Brasserie et rue de la Gare, les délibérations prises précédemment sur ce dossier sont annulées.

Le coût de l'opération s'élève ainsi à 221 900 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être financés par le SDEV au titre de son programme Environnement et Cadre de Vie.

La participation de la commune s'élève à 40 % du montant TTC des travaux plafonné à 110 000 € TTC puis 60% du montant TTC des travaux au-delà de ce montant (décision du SDEV en date du 20/12/2007). La participation totale de la commune est estimée à 111 140€.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux :

- D'enfouissement du réseau France TELECOM
- D'enfouissement du réseau d'éclairage public
- De réfection de chaussée
- De réfection de trottoirs
- D'assainissement ou d'eau potable
- Projet DETR-aménagement Centre Bourg (en 2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 221 900 € TTC
- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention
- S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme de 111 140 € représentant 40% du montant des travaux TTC, plafonné à 110 00 € TTC de travaux puis 60% du montant TTC des travaux au-delà de ce montant.

➤ *Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/18*

Suite à la demande de M Lamboley, Monsieur Richard informe des subventions perçues sur ce dossier :

DETR : 155 868 €

FSIL : 65 811 € soit un total subventions (dont CD88) de 251 679 €  
Montant travaux Cour école : 374 691 € (total avec Avenue de la Gare : 623 471.20€)

*Pour information toujours, le Conseil départemental des Vosges suite au soutien de M Faivre et Mme Marcot nous attribue une subvention au titre de l'appui financier aux territoires d'un montant de 30 000 € pour l'aménagement de la Cour du groupe scolaire.*

Décisions Financières

7.1

**OBJET : Contrat de bail appartement 6 place de l'Hôtel de Ville : changement de locataire**

81-2018

La Commune loue les appartements de l'immeuble communal sise 6 place de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'un des locataires nous a informé de la fin de son bail au 30/09/2018. Un nouveau locataire ayant fait acte de candidature, l'accord du Conseil est sollicité pour contractualiser un nouveau contrat de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. **DECIDE** de louer ce logement à Mlle Camille LAMBOLEY
2. **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le bail à intervenir avec Mlle Camille LAMBOLEY avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 2018

➤ **Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/18**

Documents Urbanisme

2.1

**OBJET : SCI EMBJ : Cession d'un bout de voie communale**

82-2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les SCI SERAPHIN et SCI EMBJ ont sollicités courant 2017 dans le cadre de l'aménagement de la ZA de la Croisette, l'Etat et la Commune du Val d'Ajol pour céder des parcelles. A ce titre, le cabinet DEMANGE a élaboré un plan de délimitation de la propriété des personnes publiques. Un document d'arpentage constatant la division des parcelles concernées a été transmis. La commune est concernée par 9 ares 15 ca devant être extrait du domaine public communal (voie communale) pour être cédé à la SCI EMBJ.

L'accord de principe pour céder les 9 ares 15 ca du domaine public communal (voie communale) à la SCI EMBJ est sollicité pour un montant de 2 745 € (soit 3€ le m2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. **ACCEPTE** la cession de 9.15 ares du domaine public communal (voie communale) à la SCI EMBJ pour un montant de 2 745 € (soit 3€ le m2).
2. **SOUHAITE** cependant instaurer une servitude de passage dans l'attente de la réalisation de la nouvelle voie d'accès afin de permettre de desservir les autres parcelles et notamment la déchèterie.

➤ *Délibération visée en préfecture le 21 septembre 2018 et rendue exécutoire le 21/09/2018*

Environnement

8.8

<b>OBJET : Rapports annuels portant sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) Eau et Assainissement</b>
---

83-2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 impose au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et du service de l'assainissement. Ces deux rapports vous ont été adressés avec l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

➤ *Délibération visée en préfecture le 18 septembre 2018 et rendue exécutoire le 19/09/2018*

*Mme Baudin évoque des problèmes de potabilité de l'eau sur le Val d'Ajol qui lui auraient été signalés. Ces problèmes sont infondés et relèvent de la rumeur. Le Rapport annuel portant sur l'eau potable en page 14 outre le nombre de prélèvements faits (quasi un par semaine) prouve que l'eau du Val d'Ajol est de qualité.*

### **Affaires diverses :**

*Monsieur Richard informe les membres du Conseil des remerciements suivants quant aux subventions attribuées :*

- ADAVIE pour la subvention de 200 €,
- Syndicat des Bouilleurs de cru pour la subvention exceptionnelle de 250 €,
- Association Sport et Santé des Hautes Vosges pour la subvention de 100 €,
- les Amis de la Nature pour la subvention de 400 € et la subvention exceptionnelle de 2000 €,
- l'ADMR pour la subvention de 1 480 €,
- Le Pays du Chalot,
- l'Association Rayon de Soleil,
- Mouvement Vie Libre section Luxeuil les B,
- FSE-collège Fleurot,
- Association sportive du collège.

*Ainsi que celles :*

*- du Secours catholique pour la mise à disposition du nouveau local,*

*Monsieur le Maire fait également passer le carton de remerciements de la famille Evrot pour le décès du Papa.*

*Il fait part des 2 courriers suivants :*

- De Mme Brasseur et Jean Pierre Michel (félicitations et remerciement)*
- Des membres de la délégation roumaine reçue lors du centenaire des 4 et 5 août,*

*Monsieur le Maire informe également de l'adoption définitive au Parlement de la proposition de loi relative au transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » : ce transfert ne se fera qu'en 2026 (date de transfert obligatoire) que si les communes membres de communautés de communes forment une minorité de blocage d'au moins 25% des communes pour 20% de la population. Dans le cas contraire, le transfert est obligatoire pour le 1<sup>e</sup> janvier 2020.*

*A toutes fins utiles également le rapport d'activité 2017 du SDEV88 a également été transmis. Monsieur Richard donne ensuite la parole aux élus pour tout échange :*

*M Romary confie que les interventions des élus en séance du conseil sont issues des contacts avec les concitoyens et qu'il est important de les relayer dans le compte rendu.*

*Il s'interroge ainsi sur le travail de fauchage réalisé actuellement par l'entreprise PAULUS. M Vançon confirme que ces travaux ont commencé (différents secteurs sont déjà réalisés).*

*M Romary évoque également les échanges au sein du SDANC relatif au projet d'établir des amendes pour non-conformité des installations d'assainissement non-collectif. Les élus du SDANC ont voté négativement, compte tenu des évolutions règlementaires importantes ces dernières années rendant difficile pour les usagers d'être systématiquement conformes.*

*M Daval souhaiterait que la Gendarmerie soit sensibilisée sur les nuisances sonores récurrentes depuis cet été émises par des motocyclettes (pendant les congés, les mercredis depuis la rentrée ou la nuit).*

*Mme Gury a remarqué l'intervention de l'Association GACI concernant les bancs de l'île aux Enfants. Elle souligne la qualité du travail réalisé et souhaiterait l'étendre à tous les bancs sur la commune. M Richard confirme que l'association a été mandatée également pour intervenir sur certains abris bus (ceux qui ne sont pas autoclaves). Il y aura lieu de recenser tous les bancs sur le territoire communal.*

*Monsieur Lecharpentier évoque les bons chiffres quant à la fréquentation du camping durant cet été ; le bilan serait ainsi supérieur de 17-18% par rapport à 2017. Enfin, il évoque également des dégradations faites au skate-park et pour lequel plainte à été déposée en gendarmerie.*